



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit du mois de janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA LANDE EN SON, dûment convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramon PEREZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Madame Annick HORNOY, Madame Elisabeth LECONTE, Monsieur Christophe DUQUENOY et Monsieur Jean-Luc POIRIER.

Le Quorum n'étant pas atteint, la séance est reportée au mardi 29 janvier 2019.

----- -- -----

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA LANDE EN SON, dûment convoqué le 22 janvier 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramon PEREZ, Maire.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Madame Annick HORNOY, Madame Elisabeth LECONTE, Monsieur Christophe DUQUENOY et Monsieur Jean-Luc POIRIER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Madame Laëtitia LAGO
- Madame Angélique LEGENDRE
- Madame Sabine LONFIER
- Monsieur Didier DESRUELLES
- Monsieur David LAGO
- Monsieur Dieudonné MAHOT

Madame Annick HORNOY a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1- RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ECOLE DE SPORT USEP

L'animation sportive USEP concerne tous les enfants scolarisés dans le regroupement en maternelle et primaire.

L'adhésion à l'USEP coûte 325 € pour chacun des 5 cycles de 7 semaines, soit 1625 € pour l'année scolaire 2018 / 2019.

Les enfants, de la maternelle au CM2, licenciés à L'USEP, peuvent participer aux activités sportives proposées par l'USEP dans toutes les communes adhérentes (Saint Pierre es Champs, Neufmarché, Saint Germer de Fly, La Lande en Son, Puiseux en Bray, Le Vauroux, La Landelle), et animées par une animatrice brevetée titulaire du BPJEPS. (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

Le planning des activités est élaboré en concertation avec les enseignements des écoles concernés.

A La Lande en Son, les cours ont lieu le lundi soir, de 17h00 à 18h00.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : 5
- Ont voté Pour par mandat : 0
- Ont voté contre : 0
- Ont voté contre par mandat : 0
- Se sont abstenus : 0
- Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le renouvellement de l'adhésion à L'USEP.

2- FERMETURE DE CLASSE AU SEIN DU REGROUPEMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 10 décembre 2018 avec Madame Véronique Delicourt, Présidente du SIRS et Monsieur Jean François Moisan, Maire de Puiseux en Bray, nous avons rencontré Monsieur Lemercier, Inspecteur de Circonscription qui nous a annoncé que le nombre de classes est resté inchangé pour la rentrée 2018 – 2019 avec 85 enfants scolarisés dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Puiseux en Bray et de La Lande en Son.

Par contre pour la rentrée 2019 - 2020 les effectifs sont estimés à 70 enfants, ce qui nous oblige à fermer une classe élémentaire au sein du regroupement. Ce fait incontournable, nous amène dans une logique pédagogique et financière, à demander, le regroupement de toutes les classes du RPI sur la commune de La Lande en Son où les activités périscolaires existent et donc à demander, non sans regret, la fermeture de l'école de Puiseux-en Bray.

La répartition proposée est la suivante :

- Une classe à l'école maternelle, Rue du Tour de Ville à La Lande en Son.
- Deux classes à l'école primaire, en Mairie Ecole, Rue Principale.

Cette décision de modification est subordonnée à l'accord du conseil municipal.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - Ont voté Pour : 5
- - Ont voté Pour par mandat : 0
- - Ont voté contre : 0
- - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus : 0
- - Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal considérant que nous disposons des locaux capables d'accueillir les élèves, et qu'aucun investissement n'est à prévoir, donne son accord pour que toutes les classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal soient accueillies à La Lande en Son.

3- TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DU SIRS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans les statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (S.I.R.S), le siège social est fixé à la Mairie de Puiseux en Bray.

Dans la perspective du transfert de toutes les classes du regroupement scolaire sur La Lande en Son, il est également envisagé de modifier l'article 3 des statuts portant sur le siège social du syndicat.

Le siège social sera fixé à la Mairie de La Lande en Son au 15 Rue Principale 60590 La Lande en Son.

Après validation du transfert du siège social et modification de l'article 3 des statuts par le conseil syndical, la décision de modification sera proposée à l'accord des conseils municipaux des deux communes.

Le conseil municipal après échange prend note du futur transfert de siège social du SIRS, ainsi que de son secrétariat sur la commune de La Lande en Son et n'y oppose aucune contrainte.

4. PASS PERMIS

Mademoiselle ELION Marie-Sophie résidant au 16 rue des Pommiers a fait la demande d'une convention avec le Conseil Départemental pour le PASS PERMIS CITOYEN.

Elle s'engage à effectuer une contribution de 70 heures au service de la collectivité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager Mademoiselle Elion pour des travaux d'archivage dans le cadre de la convention.

- DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - *Ont voté Pour* : **5**
- - *Ont voté Pour par mandat* : 0
- - *Ont voté contre* : 0
- - *Ont voté contre par mandat* : 0
- - *Se sont abstenus* : 0
- - *Se sont abstenus par mandat* : 0

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accueillir Mademoiselle ELION au sein de la collectivité et à signer tous les documents relatifs à la convention du PASS PERMIS CITOYEN.

5 . AFFAIRES DIVERSES

CAHIER DE DOLEANCES

Le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales nous a communiqué une note, précisant qu'à l'initiative du Président de la République, l'Etat engage sur tout le territoire un grand débat national, démarche inédite de consultation de tous nos concitoyens, devant leur permettre de témoigner, d'exprimer leurs attentes, mais aussi leurs propositions de solutions.

Le gouvernement souhaite d'abord les interroger sur quatre grands thèmes : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique et, enfin, la démocratie et la citoyenneté.

A la mairie de La Lande en Son ainsi qu'à la Bibliothèque, un cahier de doléances est à disposition du public jusqu'au 22 février 2019, ensuite les doléances seront transmises à la Préfecture.

COUPURE D'ELECTRICITE

ENEDIS nous informe qu'afin d'améliorer la qualité du réseau électrique, ils ont été conduits à programmer des travaux qui entraîneront une coupure d'électricité sur le territoire de notre commune :

Le mardi 5 mars 2019 entre 10h00 et 13h00

L'alimentation pourra être rétablie à tout moment sans préavis.

TRI DES DECHETS

A partir du 4 mars 2019, les consignes de tri changent !

Désormais **TOUS LES EMBALLAGES** et **TOUS LES PAPIERS** se trient ensemble dans un même contenant (Poubelle à couvercle jaune).

La collecte de ce contenant aura lieu toutes les semaines.

En ce qui concernent les ordures ménagères rien n'est changé, elles seront collectées toutes les semaines comme actuellement.

Donc tous les vendredi matin seront collectés la poubelle des ordures ménagères et la poubelle de tri avec les emballages (plastiques et métalliques) et les papiers.

**Une réunion publique est organisée le Mardi 26 février 2019 à 14h00 dans la salle socio-culturelle,
Au 12 rue Douce à Saint Germer de Fly.**

La Secrétaire

Annick HORNOY

Le Maire,

Ramon PEREZ